



Résolution CM/ResDip(2023)4 sur le renouvellement du Diplôme européen des espaces protégés octroyé au Parc National des Abruzzes, du Lazio et du Molise (Italie)

*(adoptée par le Comité des Ministres le 14 juin 2023,
lors de la 1469^e réunion des Délégués des Ministres)*

Annexe: Plan type pour les rapports annuels

Rapport annuel pour l'année

Les rapports annuels doivent faire apparaître les modifications par rapport à l'année précédente, dans des termes dynamiques de gestion et de fonctionnement et ne doivent pas se limiter à présenter des données de base. Tout nouveau texte ou carte introduisant une modification dans l'état de la zone devra être joint au rapport annuel.

Etat : Italie

Nom de la zone : Parc National des Abruzzes, Lazio et Molise

Année et nombre d'années depuis l'octroi ou le renouvellement du Diplôme européen des espaces protégés : Année 2025, Année 13 après l'octroi du Diplôme

Autorité centrale concernée :

Nom : Ministero dell' Ambiente e della Sicurezza Energetica
Adresse : Via Capitan Bavastro, 174 - 00147 ROMA
:
Tél : 0039. 06.5722.3450 - 5393 - 3463
e-mail : PNA-UDG@mite.gov.it
www : www.mite.gov.it

Autorité responsable de la gestion de la zone diplômée :

Nom : Ente Parco Nazionale d'Abruzzo, Lazio e Molise
Adresse : Viale Santa Lucia, 2 67032 Pescasseroli (AQ)
Tel : 0039.0863.91131
PEC: Info.parcoabruzzo@pec.it
e-mail : info@parcoabruzzo.it
www : www.parcoabruzzo.it

1. Conditions : Lister ici toutes les conditions dont l'octroi ou le renouvellement du Diplôme européen a été assorti. Expliquer soit comment les conditions ont été totalement mises en œuvre, soit les progrès dans leur mise en œuvre. Veuillez également indiquer toute difficulté, non encore résolue, que vous avez pu rencontrer.

Après une longue et complexe procédure, le Plan du Parc a été approuvé par la Région des Abruzzes, par la Délibération du Conseil Régional n° 17 du 04.02.2025, ainsi que par la Région Molise, par la Délibération du Conseil Régional n° 17 du 11.03.2025. Pour la finalisation du Plan, il manque encore l'approbation de la Région Latium, avec laquelle il est nécessaire de conclure un accord actuellement suspendu dans l'attente de la décision d'un recours administratif, dont l'audience est fixée à janvier 2026.

2. Recommandations : Lister ici toutes les recommandations dont l'octroi ou le renouvellement du Diplôme européen a été assorti. Expliquer soit comment les recommandations ont été totalement mises en œuvre, soit les progrès dans leur mise en œuvre. Veuillez également indiquer toute difficulté, non encore résolue, que vous avez pu rencontrer.

2.1 renforcer les programmes de surveillance actuels en y intégrant les protocoles de surveillance existants selon une approche commune et des méthodologies scientifiquement validées, afin: i- d'évaluer les effets du changement climatique; ii- de détecter précocement les conséquences indésirables sur les espèces (en particulier les plus vulnérables comme le chamois et l'ours brun), les écosystèmes et les fonctions écologiques; iii- d'estimer la vitesse des changements (éventuels) à l'aide d'indicateurs internationalement reconnus; et iv- de définir des modèles de prédiction utiles pour anticiper les éventuels besoins de gestion adaptative;

En 2025, les activités menées par différents groupes de recherche avec les fonds du PNRR se sont poursuivies. Une grande partie des recherches s'est concentrée sur les espèces sensibles à la pollution et aux changements climatiques, telles que les pollinisateurs et les amphibiens. Un projet spécifique a été réalisé sur *Bombina pachypus* et sur les chiroptères, dans la continuité des travaux précédents.

L'estimation génétique de l'ours brun marsicain a été effectuée sur l'ensemble de son aire de répartition grâce à des financements extraordinaires, et le suivi des groupes familiaux s'est poursuivi. Deux premiers projets de doctorat ont également débuté : l'un sur la génomique de l'ours brun, l'autre sur l'état de conservation du chamois des Apennins.

Les recherches sur l'avifaune se sont également poursuivies au moyen d'enregistreurs spécifiques pour l'établissement de check-lists, notamment sur les espèces liées aux prairies d'altitude, telles que le bruant alpin, le crabe à bec rouge et le crabe à bec jaune, toutes menacées par les changements climatiques. Les recherches sur les habitats ont également continué, en collaboration avec l'Université de la Tuscia, tant sur les espèces botaniques que sur les habitats prioritaires.

En outre, les activités prévues dans le cadre du PNRR ont été lancées, comprenant un programme de suivi des pressions et des menaces pesant sur les espèces, les habitats et le changement climatique, visant à promouvoir l'innovation technologique pour la protection et le suivi du milieu naturel — et en particulier des habitats et des espèces — au moyen de drones multispectraux, de relevés LIDAR, de scans télélaser et de services de cartographie de la végétation pour le suivi des habitats d'intérêt communautaire au sein des PNRR.

2.2 maintenir et renforcer les ressources financières afin d'enrichir les connaissances scientifiques et d'améliorer les mesures, les projets et les stratégies de gestion et de conservation dans le parc national;

Le Parc a trouvé des ressources supplémentaires grâce aux projets LIFE, aux projets PNRR, aux 5*1000, au projet du Ministère de l'Environnement aux projets spéciaux financés par le Ministère (contribution extraordinaire de l'ours, ex Cap. 1551). De plus, le Ministère, avec les fonds du PNRR, équipe le Parc d'instruments nécessaires au suivi et de cours de formation à leur utilisation. Enfin, le Parc a joué un rôle décisif dans la réalisation de l'estimation génétique des ours dans l'ensemble de l'Apennin central (2025 fonds PNRR).

Certains projets européens ont été lancés au cours de l'année 2025 :

1. FIGHT4WILDLIFE (LIFE-2024-SAP-NAT-NATURE): un projet vise à combattre le braconnage des espèces en danger critique d'extinction en Italie: anguille européenne, vautour égyptien, ours brun des apennins;

1. LASPEH 2.0: (Programma Interreg I.P.A. SOUTH ADRIATIC" ITALIA/ALBANIA/MONTENEGRO" 2021-2027) visant à améliorer la protection des habitats des espèces prioritaires dans les aires protégées du sud de l'Adriatique;
2. BIOMIMICRY (Programma Interreg ADRION 2022) un projet qui promeut des solutions de conception d'Habitats biomimétiques pour la protection et la régénération de la biodiversité;

En 2025, le Parc a participé à la rédaction de 4 Life pour approbation :

1. Sur la réintroduction du vautour moine dans les Apennins et l'élimination des causes de mortalité, y compris l'empoisonnement
2. LIFE-2025-SAP-NAT-NATURE - RESTORE Selection of native plant seeds for the RESTORation of secondary grasslands and the protEction of wild pollinators and their habitat Sur la restauration et l'amélioration de l'habitat prioritaire 6210* par l'élimination des arbustes, la réintroduction de la fauche ou du pâturage et la récupération des prairies secondaires par l'utilisation de graines d'espèces indigènes et de fleurs locales, Pour lutter contre la perte de biodiversité, en particulier le déclin des populations de pollinisateurs sauvages et de leurs habitats..
3. LIFE-2025-SAP-NAT-NATURE – MOSAICO Management of Open habitats, forests and water Sources through Agro-pastoral practices for Integrated le projet vise à restaurer et défragmenter les habitats herbacés et forestiers prioritaires (habitat 6210* e habitat 9210*) avec les espèces les plus représentant (Salamandrina perspicillata, Rosalia alpina e Osmoderma eremita).
4. LIFE VIPERA URSINI

En outre, dans le 2025, le Parc a participé à la rédaction d'un projet au programme: [HORIZON-NEB-2025-01-BUSINESS-03](#) le projet vise à développer des approches, des méthodes et des techniques innovantes pour le réassemblage sûr et durable de bois afin de maximiser la valeur économique et l'utilisation des ressources, de réduire les déchets, la pollution, la consommation d'énergie, les coûts d'approvisionnement et l'impact environnemental des activités de construction et de rénovation.

2.3 Continuer à soutenir un développement socio-économique durable sans mettre en péril la conservation de la biodiversité et des écosystèmes, notamment en surveillant les indicateurs touristiques et les seuils d'alerte de présence humaine excessive, afin d'éviter d'éventuels problèmes de surpopulation et de dommages causés à l'environnement.

Dans l'attente de l'approbation du plan du Parc, la réglementation de l'utilisation touristique des sentiers du parc permet de limiter les perturbations dans les zones les plus délicates et sensibles, ainsi que d'empêcher l'accès à certaines zones avec des VTT, des chevaux ou des chiens, réduisant ainsi l'impact touristique global. Les contrôles assurés à la fois par le service de surveillance du parc et par la coopération avec les ONG permettent un respect substantiel des règles. En plus, comme chaque année, 4 sentiers ont été fermés dans la période de plus grand afflux touristique pour assurer la tranquillité des ours et des chamois. Durant la saison de reproduction des ours, un autre sentier a également été fermé afin de ne pas déranger la faune. La campagne de sensibilisation et de rappel au respect des règles menée par le Parc est également importante, tant par des campagnes de communication spécifiques que par la diffusion de panneaux d'avertissement dans les zones particulièrement critiques.

Par ailleurs, le Parc est promoteur depuis 14 ans de la Charte européenne du tourisme durable (CETS) de la Fédération Europarc qui, au fil des ans, a vu augmenter le nombre de participants parmi les opérateurs touristiques du Parc. Cette année, grâce au renouvellement, la dernière partie de la Charte a pu être achevée : la phase III, dans laquelle les tour-opérateurs du territoire, dans le cadre de la CETS, ont pu développer des forfaits de qualité avec une chaîne d'approvisionnement axée sur la recherche d'un équilibre entre la conservation et le tourisme.

Comme chaque année, afin de réduire le dérangement des ours et des chamois, l'accès à trois zones a été réglementé. Une autre zone fréquentée par les ours a été fermée aux touristes pendant toute la saison de reproduction. Les zones fermées et réglementées ont été contrôlées par les Gardes du Parc.

2.4 Veiller à ce que le règlement harmonisé sur la chasse à mettre en œuvre dans la zone protégée périphérique («area contigua») vise à: i- éliminer les perturbations pour l'ours brun lors de la période critique de recherche d'une cavité rocheuse pour hiberner; ii- contribuer à maintenir les densités et la proportion mâles-femelles des populations de cerfs communs et de sangliers dans des limites acceptables qui n'affectent pas les habitats nourriciers du chamois et de l'ours brun; iii- sélectionner des modalités de chasse plus compatibles avec les habitats naturels et moins envahissantes, en cohérence avec la capacité pondérale des espèces de gibier dans les territoires cynégétiques;

En ce qui concerne l'activité de chasse dans la zone contiguë, le calendrier de chasse contient toujours les indications pour la réduction du dérangement avec la régulation de la zone A pour l'ours marsicain, qui prévoit la chasse ronde et l'ouverture retardée pour le sanglier, les indications des zones et des périodes pour la chasse sélective pour le sanglier.

En ce qui concerne le contrôle des cerfs et des sangliers à l'intérieur du parc, l'Autorité ne considère pas qu'il soit nécessaire d'intervenir. Les cerfs sont surveillés par le pellet-group-count et leur numéro est stable. Par contre, les sangliers seront abattus, mais uniquement pour des raisons de santé (peste porcine).

2.5 Etudier la possibilité d'encourager l'élevage d'ovins et de caprins, en prévoyant, lorsque cela s'y prête, des zones de pâturage spécifiques pour ce type d'élevage, qui est mieux adapté à la végétation sauvage de montagne que l'élevage de bovins;

Il s'agit d'une action très complexe et difficile, étant donné que les directives européennes et les contributions aux éleveurs n'encouragent pas ce type d'élevage plus traditionnel. Afin d'atteindre les objectifs de restauration des pâturages d'altitude, même dans la zone de réserve intégrale, le règlement du Plan du Parc, en cours d'approbation, a prévu la possibilité d'autoriser le pâturage ovin et caprin par le biais d'accords spéciaux, qui seront également encouragés par des mesures spécifiques en faveur des exploitants locaux. La diffusion de l'élevage d'ovins et de caprins sera également encouragée par le biais d'une école de bergers spécifique que le Parc prévoit de lancer à partir de 2025, en promouvant la formation des jeunes à la fois pour le type de bétail et pour l'adoption de chiens de garde. Par ailleurs, le règlement de la marque du Parc a inclus les fromages de brebis et de chèvre parmi les produits pouvant en bénéficier.

2.6 étudier la faisabilité et la possibilité de demander que l'espace couvert par le Diplôme européen soit étendu à la zone de protection périphérique du parc national («area contigua»).

En ce qui concerne l'activité de chasse dans la zone contiguë, le calendrier de chasse contient toujours les indications pour la réduction du dérangement avec la régulation de la zone A pour l'ours marsicain, qui prévoit la chasse ronde et l'ouverture retardée pour le sanglier, les indications des zones et des périodes pour la chasse sélective pour le sanglier.

En ce qui concerne le contrôle des cerfs et des sangliers à l'intérieur du parc, l'Autorité ne considère pas qu'il soit nécessaire d'intervenir. Les cerfs sont surveillés par le pellet-group-count et leur numéro est stable. Par contre, les sangliers seront abattus, mais uniquement pour des raisons de santé (peste porcine).

3. Gestion du site : Lister ici toute modification dans la gestion du site détenant le Diplôme européen, en ce qui concerne les environnements terrestre et aquatique (si applicable), et en ce qui concerne les agents et les ressources financières, depuis l'envoi du dernier rapport annuel au Conseil de l'Europe. Veuillez également indiquer toute difficulté, non encore résolue, que vous avez pu rencontrer.

Au cours de 2025, il n'y a pas eu de changements évidents ni pour les écosystèmes ni pour les ressources financières, à l'exception de celles qui ont été ajoutées pour le suivi dans le cadre du PNRR.

Les principales difficultés résident dans l'inadéquation du processus décisionnel pour l'approbation du plan du parc (toujours bloqué pour des raisons idéologiques par le lobby des éleveurs de bovins et de chevaux, qui bénéficie des contributions de l'UE) et dans le manque de compétences administratives dans la zone contiguë, notamment en ce qui concerne la gestion et la conservation de l'ours brun marsicain. Le Parc s'efforce de faire

prendre en charge par les communes et les régions certains problèmes de la zone, notamment la sécurisation de certaines routes afin de réduire le nombre d'accidents.

Un aspect positif enregistré au cours de l'année écoulée est l'adaptation réglementaire qui a permis d'actualiser le personnel du parc, de plus en plus rare en raison des départs à la retraite, et grâce à laquelle il sera possible de recruter du nouveau personnel pour remplacer celui qui a été perdu.

4. Frontières : Détailler tout changement apporté aux frontières du site détenant le Diplôme européen depuis l'envoi du dernier rapport annuel au Conseil de l'Europe. S'il y a des changements, veuillez joindre une carte appropriée à ce rapport. Veuillez également indiquer toute difficulté, non encore résolue, que vous avez pu rencontrer.

Rien à signaler. Les frontières du Parc sont restées les mêmes

5. Autres informations : Lister ici toute autre information, concernant le site détenant le Diplôme européen, que vous estimez nécessaire de fournir au Conseil de l'Europe.

Le Parc, à travers son propre Centre d'Éducation à l'Environnement et grâce à la collaboration avec les associations et coopératives du territoire, a organisé de nouveaux programmes efficaces destinés à toutes les tranches d'âge, afin d'atteindre le plus grand nombre possible de visiteurs et de leur transmettre la beauté de la nature ainsi que la valeur même du Parc. Grâce aux fonds mis à disposition par l'Organisme du Parc, des protocoles d'accord ont été signés pour la réalisation d'activités didactiques et d'ateliers d'éducation environnementale avec des établissements scolaires de différents niveaux, dont les sites se trouvent sur le territoire du Parc et/ou dans sa zone contiguë.

En 2025, des protocoles d'accord ont été conclus avec 12 établissements scolaires pour la mise en œuvre de ces activités.

Infin, cinq accords ont été signés avec certaines Ecoles et Universités pour la réalisation de stages et de tirocini.

"Volontari per Natura" En 2025, le Parc a organisé 11 vacations de bénévoles, dont deux dédiées au programme Famille, avec un total de 98 participants.

Information au public:

participation aux foires (BIT de Milan, «Fà la cosa Giusta » à Fiera Milano à Rho, Foire « TEMPO LIBERO » de Bolzano, FESTAMBIENTE avec Legambiente à Grosseto, TTG TRAVEL EXPERIENCE à Rimini), où nous avons représenté notre Parc au sein des stands institutionnels de la Région des Abruzzes ;

- participation et coordination de l'organisation des différents concours (MielinFesta, concours photographiques, etc.) ;
- organisation et communication sur les réseaux sociaux des différentes rencontres et conférences organisées dans les Centres de Visite ou dans d'autres structures du territoire ;
- promotion et communication de projets d'éducation environnementale ;
- mise à jour continue du site institutionnel de l'Ente (www.parcoabruzzo.it), insertion des données relatives aux événements et initiatives proposées par les opérateurs locaux ;
- campagnes sur les réseaux sociaux visant à promouvoir des comportements responsables et conscients envers la faune ;
- conception, réalisation et diffusion d'affiches pour promouvoir les différentes rencontres, activités et événements organisés par le Parc, réalisés dans les centres de visite, dans les communes et/ou en collaboration avec des organismes, associations et établissements scolaires;
- conception, réalisation et impression du calendrier du Parc : *Les Visages du Parc – 2026* ;
- coordination, mise en page et publication annuelle du *Rapport Ours*, édité par le Parc, consacré aux activités de recherche, de suivi, de protection, de communication, de didactique et de conservation réalisées pour l'ours brun marsicain au cours de toute une année, par le Parc ainsi que par les organismes et associations du territoire;

- conception et réalisation de dépliants et panneaux d'information pour sensibiliser les touristes au respect de la faune et à la protection de la Nature

En annexe, les statistiques du site du Parc pour l'année 2025, jusqu'au 25 novembre 2025.

Total des visiteurs 2025 : 508 967

Total des pages : 1 174 244

Il convient de noter qu'il faudrait ajouter environ 35 000 visiteurs et environ 70 000 pages supplémentaires pour le mois de décembre 2025.

Il ressort clairement que le site est consulté principalement pour: obtenir des informations sur le réseau de sentiers, chercher un hébergement, consulter les initiatives et activités proposées dans le Parc, publiées par les opérateurs touristiques.

A publié le livres suivants :

- Le Rapport Ours : une publication éditée par le Parc, consacrée aux activités de recherche, surveillance, protection, communication, didactique et conservation menées par le Parc pour la sauvegarde de l'ours brun marsicano, au cours d'une année entière:
<https://www.parcoabruzzo.it/pagina.php?id=450>.
- un livre sur l'avifaune du Parc «100 ali per volare»

Liste des dépliants: dépliant institutionnel du Parc :

- brochure « FAQ Ours Marsicain » ;
- dépliant sur les sentiers avec chiens ;
- dépliant Natura 2000 ;
- dépliant « Campings » – nouvelle édition 2025 ;
- dépliant BSC.

Cartes: Carte détachable (anglais et italien) e carte touristique et de randonnée des sentiers du Parc.

Activités scientifiques 2025

- a) Pour le suivi génétique, dans le 2025 et en tout le territoire de l'ourse, ont été recueilli plus de 350 échantillons, en phase d'analyse.
- b) En 2025, un minimum de 6 femelles des ours et 13 oursons de l'année ont été comptés, des valeurs conformes aux capacités reproductives maximales pour une population estimée à 48-68 ours.
- c) Les comptages de chamois ont été effectués. Les résultats sont en cours d'analyse.
- d) 2 des 7 couples d'aigles royaux ont terminé leur nidification avec un vol total de 5 poulets.
- e) Le Parc a continué à surveiller les amphibiens présents sur son territoire. Les sites de présence de *Bombina pachypus* en particulier. Trois sites de *Bombina* ont été restaurés et 100 larves ont été élevées en captivité en vue de leur réintroduction sur les sites. Un colloque a été organisé pour la diffusion des connaissances sur cette espèce, ainsi qu'un spot pour social network et un documentaire.
- f) Un financement privé a été demandé pour poursuivre les activités sur la loutre (*Lutra lutra*) présente à ce jour dans le parc avec au moins 12 individus.
- g) Suivi hivernal du loup avec prélèvement d'échantillons génétiques pour vérifier le niveau d'hybridation. Les analyses sont encore en cours.
- h) avec l'Université de Milano un accord de recherche sur les communautés biologiques associées aux habitats arborés a été lancé
- i) avec les autres Parcs des Abruzzes une étude sur la biodiversité des truffes dans les zones de Réserve Intégrale a été lancée
- l) Avec l'Université de Roma une recherche géologique a été lancée dans le but de caractériser, par l'analyse des Faciès, la série carbonatée du Miocène affleurant dans la région de Barrea et de Opi.